

<http://clg-montjoie-saran.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article952>



LA PUBERTE, SI ON EN PARLAit ?

- Les instances citoyennes - Le CESCE -



Date de mise en ligne : lundi 13 novembre 2023

Copyright © Collège Montjoie #Saran @ac_orleanstours - Tous droits

réservés

Madame, Monsieur.

Dans le cadre du Comité à l'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement, des séances consacrées à la puberté seront animées par Mme HOUNKPATIN, Infirmière et Mme GOMET, Conseillère Principale d'Éducation.

À cette occasion, les modifications physiques, psychiques et comportementales seront abordées avec les élèves. L'éducation à la sexualité est inscrite dans le Code de l'éducation (articles L. 121-1 et L. 312-16) depuis la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001. L'article L. 312-16 est ainsi libellé : « Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain. Elles peuvent associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire et des personnels des établissements mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2212-4 du Code de la santé publique ainsi que d'autres intervenants extérieurs conformément à l'article 9 du décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement. Des élèves formés par un organisme agréé par le ministère de la Santé peuvent également y être associés. »

Les interventions auront lieu en classe, selon le planning joint.